

**ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL
ANNÉE FINANCIÈRE 2009-2010**

**L'ÉTAT DE TRAITEMENT
DES MEMBRES DU
PERSONNEL
DE DIRECTION**

SEPTEMBRE 2010



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil d'administration de
Corporation de l'École Polytechnique

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons vérifié les relevés de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction inclus dans l'état du traitement de Corporation de l'École Polytechnique pour l'exercice terminé le 31 mai 2010, lesquels ont été établis conformément aux dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. La responsabilité de ces informations financières incombe à la direction de l'université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces informations financières en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec dans le *Mandat de vérification externe des universités québécoises* et conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

À notre avis, ces relevés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des informations financières portant sur la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt du Québec des membres du personnel de direction supérieure et des autres catégories de personnel de direction de Corporation de l'École Polytechnique pour l'exercice terminé le 31 mai 2010 selon les dispositions des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal, le 3 septembre 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 14557

NOM DE L'UNIVERSITÉ : École Polytechnique de Montréal

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 976002

**ÉTAT DE TRAITEMENT
2009-2010**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

Le 23 septembre 2010

ADMINISTRATEUR :



Établissement :
Année financière :

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
2009-2010

État du traitement

Page 1 de 3

Personnel de direction supérieure		Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)					
Nom et fonction	Salaire de Base	Autres éléments	Droits d'indemnité de départ exercés (1)	Fondations ou personnes morales	Tc Nombre de mois	TC % du temps	
Lamarre, Bernard - Président	97 000 \$				12	30%	
Guy, Christophe - Directeur général	211 663 \$	41 489 \$			12		
Jolicoeur, Louise - Directrice des affaires institutionnelles et secrétaire général	164 389 \$	16 806 \$			12		
Savard, Gilles - Directeur de la Recherche et de l'innovation	188 100 \$	15 808 \$			12		
Lalieur, Pierre - Directeur de l'enseignement et de la formation	171 462 \$	15 197 \$			12		
Hureau, Richard - Directeur des ressources financières et matérielles	184 242 \$	5 479 \$			4		
Tanguay, André - Directeur des ressources financières et matérielles	182 567 \$	20 128 \$			7		

(1) La valeur pécuniaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2009-2010 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
2009-2010

Établissement:
Année financière:

Autres catégories de personnel de direction		Effectif total ^(*) de la catégorie	Valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Étendue du traitement		Salaires de base	Autres éléments de traitement	
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	Le plus élevé	7.00	139 242 \$	22 303 \$	
	Moyenne		118 798 \$	22 010 \$	
	Le moins élevé		118 868 \$	11 828 \$	
Personnel de direction des services	Le plus élevé	16.60	139 241 \$	17 293 \$	
	Moyenne		115 917 \$	4 491 \$	
	Le moins élevé		86 750 \$	0 \$	
Personnel de gérance des emplois de soutien	Le plus élevé	48.62	94 331 \$	12 008 \$	
	Moyenne		80 207 \$	2 216 \$	
	Le moins élevé		45 101 \$	0 \$	

(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.

(**) En équivalence temps complet, le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé.

Établissement: ÉCOLE POLYTECHNIQUE
 Année financière: 2009-2010
 VALEUR PÉCUNIAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

Personnel de direction supérieur		Valeur pécuniaire des allocations et des frais remboursés (en \$)	
Nom et prénom	Fonction	Nombre de mois dans la fonction	Valeur pécuniaire
LAMARRE, Bernard	Président	12	0 \$
GUY, Christophe	Directeur général	12	25 300 \$
JOUROEUR, Louise	Directrice des affaires Inst. et secrétaire général	12	15 100 \$
SAVARD, Gilles	Directeur de la recherche et de l'innovation	12	12 200 \$
LAFLEUR, Pierre	Directeur de l'enseignement et de la formation	12	8 800 \$
HURTEAU, Richard	Directeur des ressources financières et matérielles	4	1 600 \$
TANGUAY, André	Directeur des ressources financières et matérielles	7	4 700 \$
Autres catégories de personnel de direction		Effectif (*)	Valeur pécuniaire
Personnel de direction des composantes de l'établissement (*)	Étendue des frais remboursés		21 600 \$
	Le plus élevé		8 800 \$
	Moyenne	7	400 \$
Personnel de direction des services	Le moins élevé		28 800 \$
	Le plus élevé		5 200 \$
	Moyenne	18,50	400 \$
Personnel de gérances des emplois de soutien	Le plus élevé		3 400 \$
	Le moins élevé		400 \$
	Moyenne	49,52	0 \$

(*) S'applique aux personnes qui ont perçu des remboursements de frais ou d'allocations; ne s'applique pas autrement.
 (*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent.